



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (UE) n° 1907/2006

EPR InnoPET par Innofil3D

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

Nom commercial : EPR InnoPET
 Nom chimique : Polyéthylène téréphtalate
 Famille chimique : Polyester thermoplastique
 Utilisation : Monofilament pour l'impression 3D
 Entreprise : Innofil3D BV
 Adresse : Eerste Bokslootweg 17
 Code postal et ville : 7821 AT Emmen
 Pays : Pays-Bas
 Numéro de téléphone : +31 (0) 591 820 389

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Conseils en matière de risque pour l'homme et l'environnement

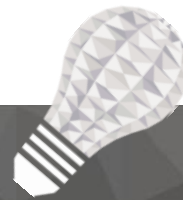
Il n'existe aucun risque pour la santé des employés si le produit est manipulé et traité correctement.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nature chimique

PET vierge

Numéro CAS : 25038-59-9



4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

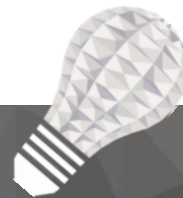
Inhalation	:	Aucune intervention particulière n'est indiquée étant donné que le composé n'est pas dangereux. Cependant, si des personnes ont été exposées à des niveaux excessifs d'émanations provenant de combustion ou de surchauffe ou de poussière, les transporter à l'air frais. Si elles ne respirent pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Contact cutané	:	Le PET est peu susceptible de causer un quelconque danger en contact avec la peau. Si le polymère fondu entre en contact avec la peau, refroidir rapidement et abondamment la brûlure avec de l'eau et consulter un médecin. Ne pas retirer de matériau gelé de la peau brûlée.
Contact avec les yeux	:	Si le matériau fondu entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si ceci peut être fait facilement. Consulter un médecin.
Note au médecin	:	Les brûlures doivent être traitées comme des brûlures thermiques. Le matériau s'enlèvera lors de la guérison, par conséquent, un retrait immédiat de la peau n'est pas nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Tous les moyens d'extinction utilisés généralement peuvent être utilisés.
Propriétés inflammables	:	Produits de combustion : CO ₂ , H ₂ O et, si la combustion est incomplète, CO.
Risques spéciaux d'incendie et d'explosion	:	Le matériau en poudre peut former un mélange explosif air-poussières.
Techniques spéciales de lutte contre l'incendie	:	Garder le personnel éloigné et à contrevent des flammes. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection complet pour éviter tout contact avec la peau et/ou les yeux.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	:	Utiliser des équipements de protection appropriés lors du nettoyage.
Précautions environnementales	:	Le PET n'est pas biologiquement dégradable. Ne pas jeter dans l'environnement.
Méthodes de nettoyage	:	Après un déversement ou une fuite, éliminer le matériau pour éviter de glisser. Recycler ou incinérer dans des installations appropriées au traitement des déchets.



7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	: Voir la Section 8 pour les précautions appropriées en matière de manipulation sans risque.
Incendie et l'explosion	: Pour éviter un incendie ou une explosion, éviter et si nécessaire retirer la poussière et tenir éloigné des sources d'inflammation. La vigilance à l'égard des effets de la charge électrostatique est importante.
Conditions de stockage	: Stocker conformément aux précautions de sécurité pratiques de manipulation sans danger de matériaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesures d'ingénierie	: Une liaison à la terre est nécessaire en cas de charge électrostatique. Utiliser des systèmes d'aspiration en cas de poussière excessive et/ou formation de fumée.
Limites d'exposition	: Non établies.

Équipement de protection individuelle

Manipulation des granules/copeaux	: En cas de formation de poussière, porter un masque anti-poussière. Garder l'équipement, les salles et les vêtements propres.
Manipulation du polymère fondu	: Porter des gants de protection contre la chaleur, des lunettes de protection et éviter tout contact direct avec la peau, car le matériau fondu peut entraîner de graves brûlures. Garder l'équipement, les salles et les vêtements propres.

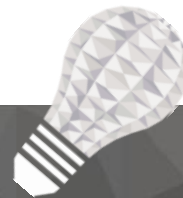
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Forme	: Granules (solide à température ambiante).
Odeur	: Inodore.

Données pertinentes

Point de fusion	: > 60 °C
Point d'éclair	: Sans objet.
Température d'auto-inflammation	: Sans objet.
Danger d'explosion	: Voir la section 7.
Densité	: 1,38 ± 0,04
Solubilité dans l'eau	: Sans objet.
Valeur pH	: Sans objet.
Coefficient de partage octanol/eau	: Sans objet.
Pression de vapeur	: Négligeable.



10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Conditions à éviter : La décomposition se produit en présence d'oxygène à des températures supérieures à 350 °C.
- Incompatibilité : Le matériau peut réagir avec des agents oxydants forts.
- Décomposition : Les produits de combustion comprennent le CO₂ et le CO. Les produits de décomposition thermique comprennent l'acétaldéhyde et l'éthylène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Effets de l'exposition : Aucun effet toxique indésirable attendu de l'exposition par inhalation, ingestion ou par contact avec les yeux et la peau. Les essais sur les animaux indiquent que le polyéthylène téréphtalate n'a pas d'effets cancérogènes, mutagènes, ni d'effets néfastes pour le développement ou la reproduction.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

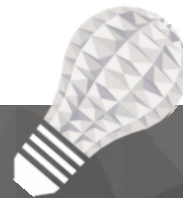
Le matériau est un polymère de poids moléculaire élevé à très faible solubilité dans l'eau. En tant que tel, sa demande biochimique en oxygène devrait être faible et il ne devrait provoquer essentiellement aucun épuisement de l'oxygène dans les systèmes aquatiques. Son incidence sur les organismes aquatiques, les micro-organismes de traitement des déchets secondaires, la germination et la croissance précoce des plantes devrait être faible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recommandation : Il est préférable de recycler le matériau, néanmoins la mise au rebut dans des installations d'élimination de déchets ménagers et l'incinération sont également possibles. La décharge, le traitement et/ou l'élimination font l'objet de réglementations nationales, d'états ou locales. Code européen des déchets : Code EURAL 070213

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID : Non réglementé.
- ADN/ADNR : Non réglementé.
- IMDG : Non réglementé.
- IATA-DGR : Non réglementé.



15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les directives CE

Aucun étiquetage

16. AUTRES INFORMATIONS

- Les informations de cette fiche de données de sécurité (FDS) sont basées sur les connaissances actuelles et l'expérience. Toute responsabilité sera déclinée quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations.
- Les utilisateurs doivent considérer ces informations uniquement comme supplémentaires aux données recueillies. Une détermination indépendante de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations auprès de toutes les sources disponibles est essentielle pour garantir une utilisation et une élimination adéquates et en toute sécurité de ces matériaux.
- Les informations dans cette FDS s'appliquent à ce matériau spécifique uniquement. Elle n'est donc pas applicable pour son utilisation en combinaison avec d'autres matériaux ou moyens de traitement.